

Avis de soumission de rapport d'étude environnementale sur les transports

Étude de conception préliminaire et d'évaluation environnementale de portée générale
réhabilitation d'une structure et remplacement de trois structures sur l'autoroute 17
Cantons de White River et Vasiloff, district d'Algoma
GWP 5124-12-00

L'ÉTUDE

Le ministère des Transports (MTO) a retenu les services de GHD pour réaliser une étude de conception détaillée et d'évaluation environnementale (EE) de portée générale (l'étude) pour la réhabilitation d'un ponceau et le remplacement de trois ponts sur l'autoroute 17, dans les cantons de White River et de Vasiloff, district d'Algoma.

- Ponceau du lac Chain – 0,9 km au sud de l'autoroute 631
- Pont de la rivière Depew – 9,4 km au sud de l'autoroute 631
- Viaduc du CP – 11,1 km au sud de l'autoroute 631
- Pont de la rivière South White – 17,8 km au sud de l'autoroute 631

Depuis le lancement de l'étude, le MTO a relevé les améliorations recommandées pour chacune des quatre structures comme suit :

- Ponceau du lac Chain – réhabiliter le ponceau existant; en particulier aux extrémités où la détérioration est concentrée, par des réparations partielles en profondeur et des injections dans les fissures.
- Pont de la rivière Depew – ériger un pont modulaire temporaire juste à l'est du pont existant et construire un nouveau pont à travée unique de 40 m à sa place sur le même tracé d'autoroute
- Viaduc du CP – remplacer le pont existant par un nouveau pont à travée unique de 40 m
- Pont de la rivière South White – ériger un pont modulaire temporaire juste à l'ouest du pont existant et construire un nouveau pont à travée unique de 34 m à sa place sur le même tracé d'autoroute

LE PROCESSUS

L'étude a suivi le processus de planification approuvé pour les projets de groupe « B » conformément à l'*Évaluation environnementale de portée générale pour les routes provinciales* (2000). Un rapport d'étude environnementale sur les transports (REET) documentant le processus de planification de l'EE de portée générale de groupe « B » a été préparé dans le cadre de l'étude.

COMMENTAIRES

Le REET sera mis à disposition pour une période de consultation publique de 30 jours, du **8 septembre** au **8 octobre 2026**, sur le site Web du projet à www.highway17fourstructures.ca. Si vous avez besoin d'un autre format pour consulter le REET, veuillez prendre contact avec un des membres de l'équipe de projet indiqués pour discuter des options.

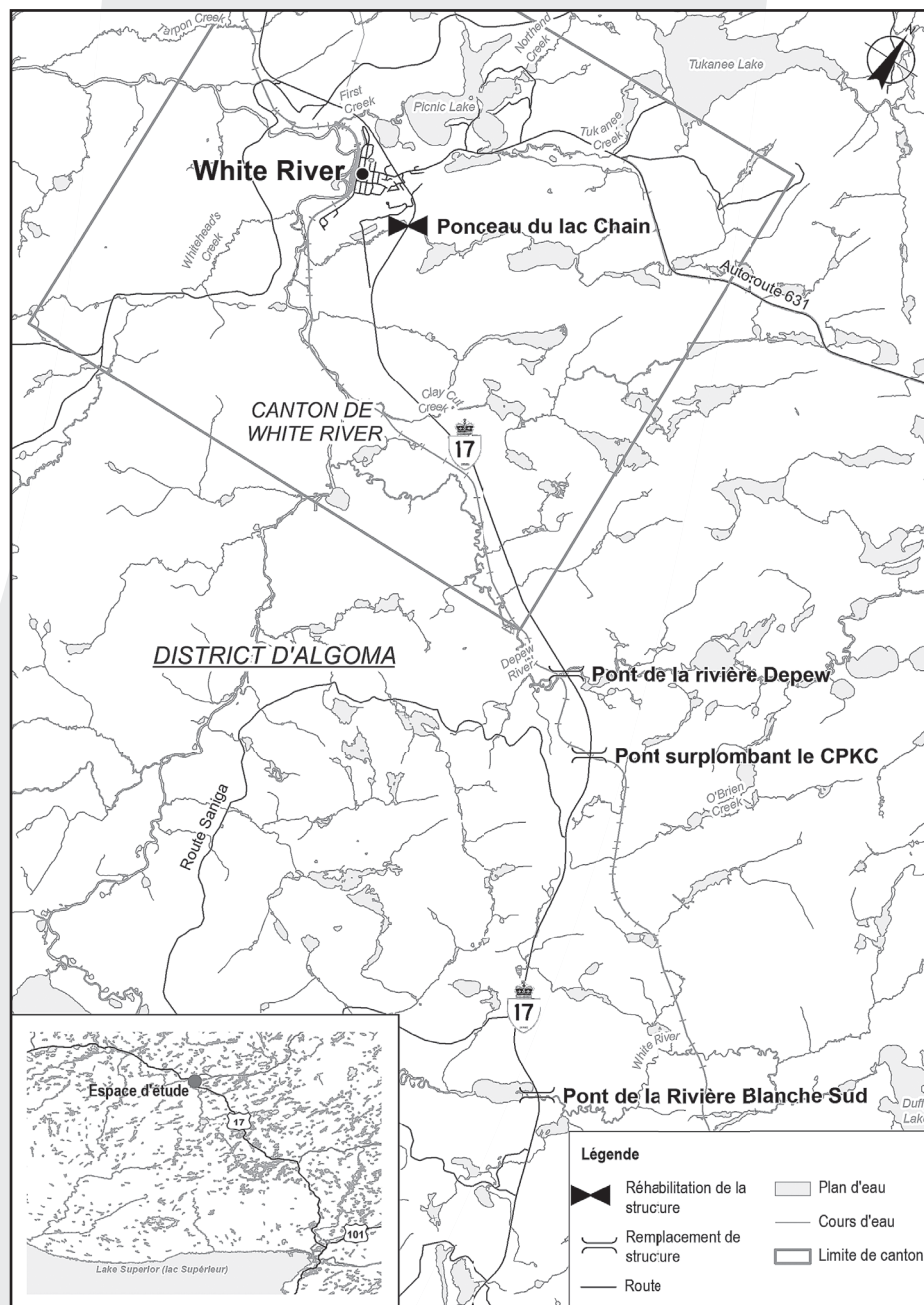
Les personnes intéressées sont encouragées à fournir leurs commentaires par l'entremise du site Web du projet. Veuillez contacter l'un des membres suivants de l'équipe de projet si vous souhaitez poser des questions ou demander des renseignements supplémentaires :

Brandon Park
Chef de projets du ministère des Transports
Réalisation des projets Nord-Ouest
Ministère des Transports
301-447 McKeown Avenue,
North Bay (Ontario) P1B 9S9
tél. : 705 471-1653
courriel : Brandon.Park@ontario.ca

Michael Collins, ing.
Chef de projet
GHD Limited
65 Sunray Street,
Whitby (Ontario) L1N 8Y3
tél. : 905 429-4976
courriel : Michael.E.Collins@ghd.com

Les particuliers peuvent demander au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de prendre un arrêté en vertu de l'article 16 au motif que cet arrêté pourrait empêcher ou atténuer des incidences préjudiciables possibles sur les droits ancestraux ou issus de traités ou encore y remédier. Les demandes qui ne sont pas fondées sur ces motifs précis ne seront pas prises en considération. Si une demande d'arrêté en vertu de l'article 16 est présentée, le projet ne peut pas aller de l'avant tant que le MEPP n'a pas pris de décision.

Les demandes doivent comprendre : le nom complet et les coordonnées du demandeur; le nom du projet; le nom du promoteur; le type d'arrêté demandé; des raisons détaillées expliquant comment l'arrêté pourrait remédier aux incidences préjudiciables sur les droits ancestraux ou issus de traités; des renseignements sur les efforts déployés pour résoudre les problèmes directement avec le promoteur; et toute autre information à l'appui de la demande.



La demande doit être envoyée par écrit ou par courriel au chef de projets du MTO susmentionné ainsi qu'aux personnes suivantes :

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
777, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
courriel : minister.mecp@ontario.ca

Directeur, Division des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
135, avenue St. Clair Ouest, 1^{er} étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
courriel : EABDirector@ontario.ca

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité pour participer à ce projet, veuillez prendre contact avec l'un des membres de l'équipe du projet nommés ci-dessus. L'information recueillie sera utilisée conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Tous les commentaires, à l'exception des renseignements personnels, feront partie du dossier public.

Pour des renseignements en français veuillez communiquer avec Anne-Marie Lemieux, GHD Limited au 514 339-0583 et Anne-Marie.Lemieux@ghd.com.